



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le 02 MARS 2012

VAT 20110233

AVIS de l'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter – Installations classées pour la protection de l'environnement

- Société TOFOLUTTI -

Commune de DEOLS (36)

VAT 20110233

1. PRESENTATION DU PROJET	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....	1
3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT	1
3.1.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement	1
3.1.2 Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation	2
3.1.3 Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site	2
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNES	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ETAT DU SITE	3
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	3
3.5. RESUMES NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS	3
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	3
5. CONCLUSION.....	4

1. PRESENTATION DU PROJET

La société TOFOLUTTI sollicite l'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud au bitume de matériaux routiers sur le territoire de la commune de DEOLS.

L'installation sera implantée rue Sylvain Rebrioux dans la zone d'activités du Grandéols réservée aux activités industrielles, artisanales, de bureaux et de services.

La zone se trouve au nord de l'agglomération de DEOLS et au sud ouest de la zone industrielle aéroportuaire et de l'aéroport de CHATEAUROUX CENTRE. Elle est desservie par l'échangeur autoroutier de l'A20.

L'Ecoparc d'activités de Grandéols comportant des hôtels, des restaurants et un supermarché se trouve à 1 km au Nord du projet.

La centrale destinée à la fabrication d'enrobés bitumineux aura une capacité maximale de 230 tonnes/heure et une capacité moyenne de 100 tonnes/heure.

La fabrication consiste à malaxer à chaud des granulats de diverses dimensions (sables, gravillons), des fillers de taille inférieure à 1 mm agissant par leurs propriétés physiques sur la qualité des enrobés et différents types de bitumes (bitumes purs, composés, fluidifiés, fluxés, ...)

La production est estimée à 500 tonnes/jour en moyenne et 40 000 tonnes par an au maximum.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- l'état des sols et la qualité des eaux superficielles
- la qualité de l'air et les odeurs
- le bruit

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1 Analyse de l'état initial du site et de son environnement

Etat des sols et qualité des eaux superficielles

Le dossier décrit correctement l'hydrographie du bassin sur lequel sera implantée l'installation. Le site dispose d'un réseau d'alimentation en eau potable et de réseaux séparatifs de collecte des eaux pluviales et eaux usées.

L'étude démontre bien que l'installation sera implantée hors des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable du Montet et de Chambon situés à 1600 m au sud est du site.

Le terrain concerné par le projet était précédemment affecté au stockage de produits rocheux.

La qualité de l'air et les odeurs

Le dossier ne recense pas d'activités génératrices d'émissions atmosphériques sur la zone d'activités du Grandéols.

Concernant la surveillance de la qualité de l'air, quatre polluants sont surveillés et mesurés sur la station de CHATEAUROUX - DEOLS en termes de concentration dans l'air ambiant : l'ozone, le monoxyde d'azote, le dioxyde de soufre et les PM10 (particules en suspension inférieures à 10 micromètres). Sur cette zone, la qualité de l'air est considérée comme bonne (indice 3 sur 10 sur une période de 9 ans).

Le bruit

Le dossier restitue de manière appropriée la problématique liée au bruit dans l'état initial. L'installation sera implantée à proximité d'un échangeur autoroutier et de l'aéroport de CHATEAUROUX CENTRE qui a fait l'objet d'un plan d'exposition au bruit, en cours de révision. Le dossier précise donc à juste titre que les niveaux de bruit moyens dans la zone concernée sont importants de jour comme de nuit.

3.1.2 Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

Etat des sols et qualité des eaux superficielles

Le procédé de fabrication des enrobés ne nécessite pas l'utilisation d'eau.

Les sources de pollution potentielles et les polluants potentiels (hydrocarbures, matières en suspension) sont bien identifiées. Ces sources sont constituées par :

- les stockages de produits liquides nécessaires à la fabrication (fuel, bitume, émulsion, fluide caloporteur,) ;
- les eaux de ruissellement des aires de stockage des granulats et de circulation des véhicules.

La qualité de l'air et les odeurs

Le dossier recense correctement les différentes sources d'émissions atmosphériques constituées par :

- les rejets issus du tambour sécheur malaxeur (gaz de combustion, poussières) ;
- le stockage et la manipulation de granulats (poussières);
- le chargement des cuves de stockage de fillers (poussières).

Le dossier comporte également une évaluation des risques sanitaires accompagnée d'une modélisation de la dispersion portant sur plusieurs paramètres.

Le bruit

L'installation fonctionnera en période de jour du lundi au vendredi.

Elle pourra être amenée à fonctionner en période de nuit si les collectivités publiques ou les services de l'administration l'exigent en fonction de la dangerosité à réaliser certains chantiers en périodes de jour. Ce fonctionnement en période nocturne devrait cependant rester exceptionnel (5 à 10 nuits maximum par an).

Le tambour sécheur malaxeur, la circulation des camions, les installations de fabrication et transport ainsi que le concasseur constituent les principales sources sonores.

3.1.3 Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

Etat des sols et qualité des eaux superficielles

Plusieurs mesures sont prévues pour limiter de manière acceptable le risque de pollution des eaux et des sols.

Les voies de circulation, les zones de stationnement et la zone de la centrale d'enrobage seront imperméabilisées.

Les eaux de ruissellement seront collectées et dirigées vers un bassin d'orage. Elles seront traitées dans un débourbeur déshuileur avant rejet dans le réseau de collecte des eaux pluviales de la zone d'activités.

Le bassin d'orage, correctement dimensionné, sera pourvu d'une vanne de sécurité permettant de confiner les eaux en cas de pollution accidentelle ou d'incendie.

Les stockages de produits liquides susceptibles de polluer les eaux ou de contaminer les sols (fuel, bitume, émulsion, fluide caloporteur, ...) seront associés à des capacités de rétention étanches permettant de contenir tout déversement accidentel.

La qualité de l'air et les odeurs

Les effluents gazeux issus du tambour sécheur malaxeur seront dépoussiérés, avant rejet, par un filtre à manches pour satisfaire aux dispositions réglementaires.

Les résultats d'un contrôle de la qualité des rejets réalisé sur une installation identique démontrent le respect de ces dispositions.

Le revêtement des aires de travail et de circulation permettra de prévenir les envols de poussières.

Le chargement des cuves de stockage de fillers se fera sous pression à partir de citernes pour éviter les envols de poussières

Les matériaux utilisés contiennent naturellement de l'eau empêchant les envols de poussières.

Concernant le risque sanitaire et selon l'étude jointe au dossier, les indicateurs d'exposition des populations aux émissions atmosphériques du site respectent les recommandations des autorités sanitaires en termes de risque chronique.

Tous les véhicules de transport de produits bitumineux seront bâchés pour prévenir les émissions d'odeurs.

Concernant les rejets atmosphériques issus du tambour sécheur malaxeur, l'exploitant prévoit la mise en place en sortie de cheminée d'un système de pulvérisation d'essences végétales ou autres.

Le bruit

Les résultats d'un contrôle de la situation acoustique (niveaux sonores en limite de propriété et valeurs d'émergence dans les zones à émergence réglementée) réalisé lors du fonctionnement d'une installation identique montrent que les valeurs réglementaires devraient être respectées en période diurne.

Le dossier ne démontre pas de manière formelle que les valeurs réglementaires d'émergence seront respectées en période nocturne. L'exploitant se contente d'éléments d'appréciation en précisant à juste titre que le bruit ambiant généré par l'aéroport et la circulation sur l'autoroute baissera relativement peu en période nocturne, limitant ainsi l'émergence attribuable à l'installation.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet s'articule de manière compatible avec le plan local d'urbanisme de la commune de DEOLS.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

En fin d'exploitation, les installations seront démantelées et tous les stockages seront supprimés. Les mesures proposées par l'exploitant dans le cadre du réaménagement du site après cessation d'activité sont adéquates et compatibles avec un usage industriel futur.

3.4. Étude des dangers

L'étude des dangers explicite correctement la probabilité, la cinétique et les zones d'effets des accidents potentiels.

Des scénarios d'incendie et d'explosion sont étudiés et modélisés et l'étude des dangers montre que les zones d'effets en découlant restent confinées à l'intérieur du périmètre de la parcelle concernée par la demande d'autorisation.

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte tenu de son environnement et des intérêts à protéger.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'installation sera implantée dans une zone réservée à des activités industrielles et comportant les aménagements nécessaires à l'exercice de telles activités (accès, réseaux de collecte et d'évacuation des eaux).

Le site a été retenu en raison de la proximité des chantiers afin de limiter l'impact lié au trafic généré par l'approvisionnement en matières premières et le transport des produits finis.

Les eaux pluviales seront collectées et traitées avant rejet dans le réseau communal d'eaux pluviales.

L'installation sera équipée de dispositifs d'épuration des rejets atmosphériques permettant de satisfaire aux dispositions réglementaires applicables à ce type d'installation.

Le taux de valorisation par réemploi des recyclats d'enrobés montre par ailleurs que la société TOFOLUTTI se conforme aux engagements pris par la profession dans le cadre du Grenelle de l'environnement.

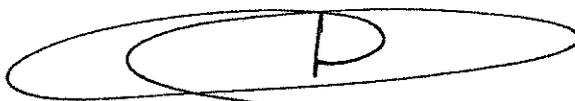
5. CONCLUSION

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des effets et des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement.

Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés.

Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont globalement cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

Le Préfet de Région

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized letter 'P' enclosed within a horizontal oval shape.

Michel CAMUX

ANNEXE

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Le site est dans une zone d'aléa fort de gonflement des argiles. Il existe donc un risque de mouvement de terrain. Des études de sol et des essais de plaques réalisés par la société en charge de l'aménagement de la zone d'activités et la société TOFOLUTTI ont confirmé l'aptitude des terrains à recevoir l'installation projetée.
Faune, flore	0	L'implantation de l'installation au sein de la zone industrielle n'a aucun impact sur la faune et la flore.
Milieux naturels	0	Aucun milieu sensible n'est identifié à proximité du site. Le dossier démontre l'absence d'impact sur les zones Natura 2000.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique n'est identifiée sur la zone impactée par le projet.
Consommation des espaces naturels et agricoles	0	L'installation sera implantée dans une zone d'activités industrielles.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Il n'y aura aucun rejet d'eaux industrielles. Les eaux de ruissellement seront collectées et traitées avant rejet dans le réseau communal d'eaux pluviales. L'installation sera implantée en dehors des périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable les plus proches.
Sols	++	Les aires de travail et de circulation seront imperméabilisées. Les stockages de produits liquides seront associés à des capacités de rétention étanches.
	++	Les rejets atmosphériques de l'installation de fabrication subiront un traitement leur permettant de satisfaire aux dispositions réglementaires qui leur sont applicables.
Odeurs	+	Les bitumes chauffés sont susceptibles de générer des odeurs. Les camions de transport seront bâchés pour prévenir les émissions d'odeurs et l'exutoire de rejets atmosphériques du tambour sécheur malaxeur sera si nécessaire pourvu d'un dispositif de pulvérisation d'essences végétales ou autres.
Déchets	0	Les procédés de fabrication ne génèrent aucun déchet industriel.
Energies et changement climatique	+	Les principales sources d'énergie utilisées sont le fuel oil lourd et l'électricité. Les véhicules routiers utilisés pour l'approvisionnement en matières premières et le transport de produits finis seront également une source d'émission de CO ₂ .
Risques technologiques	+	Les zones d'effet des risques identifiés sont confinées dans l'enceinte de l'installation.
Santé	+	Les indices d'exposition des populations aux émissions atmosphériques respectent les recommandations des autorités sanitaires.
Trafic routier	+	L'implantation projetée étant située à proximité d'un échangeur autoroutier, le trafic induit par l'installation sera négligeable au regard du volume du trafic autoroutier.
Bruit	++	Le projet ne prévoit aucune émergence de bruit supérieure à la réglementation au delà des limites de propriété en période diurne. Selon les éléments fournis par l'exploitant, le travail nocturne qui restera exceptionnel (5 à 10 nuits maximum par an) aura un impact négligeable compte tenu du niveau ambiant nocturne généré par l'aéroport, la circulation autoroutière et les activités commerciales aux alentours.
Émissions lumineuses	0	Les émissions lumineuses prévues par le projet restent limitées.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural ne sera impacté par le projet.
Paysages	0	L'intégration paysagère du projet ne soulève aucun enjeu.
Autres : servitudes	+	Le site est dans une zone de servitude correspondant aux zones de protection des centres de réception électrique contre les perturbations électromagnétiques. Ceci ne fait l'objet d'aucune exigence particulière. Il se trouve également sous les servitudes aéronautiques de l'aéroport de CHATEAUROUX CENTRE approuvées par arrêté ministériel mais aucun matériel dont la hauteur exige un balisage réglementaire ne sera utilisé sur le chantier.

*Hiérarchisation des enjeux potentiels : +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné